



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHÂTILLON
CLAMART
ISSY LES MOULINEAUX
MALAKOFF
VANVES

DÉLIBÉRATION

Objet : DÉLÉGATION DE SIGNATURE : MARCHÉ DE RÉGIE D'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Le 14 mai 2024 à 17h30, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean MICOS Président et délégué titulaire de la ville de Clamart

Étaient présents :

Monsieur Michel AMAR, Vice-président du syndicat et délégué titulaire de la ville de Boulogne Billancourt
Monsieur Etienne BERANGER, Vice-président et délégué titulaire de la ville d'Issy les Moulineaux
Madame Michèle GUYEU, déléguée titulaire de la ville de Meudon
Monsieur Stéphane JACQUOT, délégué titulaire de la ville de Chatillon
Monsieur Xavier LEMAIRE, délégué titulaire de la ville de Vanves
Madame Dominique TRICHET ALLAIRE, déléguée titulaire de la ville Malakoff

Absents excusés :

Monsieur Marc SIFFERT SIRVEN, délégué titulaire de la ville du Plessis Robinson ayant donné procuration à Monsieur Jean MILCOS

Le comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L5211-10

Vu le code de la commande publique et plus particulièrement l'article L2123-1 Marché à Procédure Adaptée

Considérant que le bail d'entretien arrive à son terme en juin 2024 et qu'il convient de le renouveler pour assurer les travaux d'entretien dans le cimetière intercommunal comprenant :

L'entretien des voiries

L'entretien des espaces verts

Les travaux d'égouttage

Les travaux liés aux réseaux d'eau et d'assainissement

Les travaux de reprises administratives des concessions funéraires

Décide à l'unanimité des présents

Article 1

Autorise le Président à lancer la procédure d'Appel d'offres et à signer tous les documents afférents à cette procédure,

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À M. LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DE CLAMART
108 RUE DE LA PORTE TRIVAUX
92140 CLAMART
TÉL. : 01 46 32 05 25 - FAX : 01 46 32 40 59

REÇU EN PREFECTURE
Le 16/05/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-092-259200236-20240514-DELEGATS IGN

Article 2

Dit que le montant annuel du marché ne pourra excéder 500 000,00€HT, que le marché sera passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois. La durée totale du marché ne pourra excéder quatre ans.

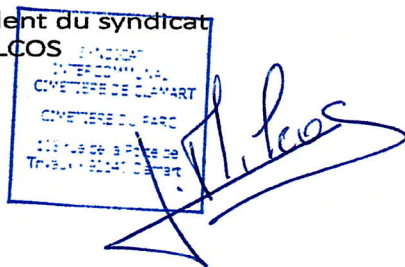
Article 3

Ampliation de la présente délibération

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine
- Le comptable public

Fait à Clamart le 14 mai 2024

Le Président du syndicat
JEAN MILCOS



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
Cimetière de Clamart
Cimetière du Parc
108 rue de la Porte Trivaux
92140 Clamart

Transmis au représentant de l'État le
Publié le

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité de la délibération

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À M. LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE
108 RUE DE LA PORTE TRIVAUX
92140 CLAMART
TÉL. : 01 46 32 05 25 - FAX : 01 46 32 40 59

REÇU EN PRÉFECTURE

le 16/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-092-259200236-20240514-DELEGATSIGN